

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020

- Compte-rendu -

ORDRE DU JOUR

1. FINANCES

- 1.1 Approbation des comptes administratifs et de gestion 2019 (Commune – Eau – Assainissement)
- 1.2 Vote des tarifs Eau & Assainissement pour 2020
- 1.3 Vote des taux d'imposition 2020
- 1.4 Subventions aux associations (dont l'école)
- 1.5 Demande de subvention pour le déneigement

2. DECISIONS URGENTES

- 2.1 Renouvellement du contrat en CDD de la secrétaire de mairie
- 2.2 Choix du maître d'œuvre pour les travaux concernant la Basilique
- 2.3 Validation du plan d'adressage communal
- 2.4 Validation du prix de vente des gîtes route d'Annonay
- 2.5 Organisation de la saison estivale au camping municipal avec un saisonnier
- 2.6 Passage en Agence Postale Communale

3. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 3.1 Etat des travaux en cours (station de pompage du camping et station d'épuration)
- 3.2 Fleurissement du village
- 3.2 Débroussaillage
- 3.3 Commandes de masques

4. AGENDA

Ce Conseil municipal se déroule en vidéo conférence pour cause de pandémie (COVID19)

Suite à l'urgence sanitaire, des règles particulières ont été établies par le gouvernement. Les conseillers en ont préalablement été informés. A savoir :

- ✓ *La règle du quorum a été modifiée : elle est fixée au tiers et non pas la moitié. De plus le quorum s'apprécie également en intégrant les procurations*
- ✓ *Le nombre de pouvoirs a été modifié : 2 pouvoirs possibles par conseiller*
- ✓ *Obligation d'information aux conseillers élus au 1^{er} tour mais non encore installés (les élections ayant été suspendues)*

En préalable, ce conseil ne pouvant pas se dérouler en présence du public, M. le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent que la téléconférence soit enregistrée pour une éventuelle diffusion publique en différée.

Réponse : 8 Oui - 0 Non - 0 Abstention

En conséquence la demande d'enregistrement est acceptée.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020

- Compte-rendu -

MEMBRES PRESENTS (à l'ouverture de la séance à 10h25)

Jean-François COUETTE (Maire)
Didier CHIEZE (1^{er} adjoint)
Alain JEHL (2^{ème} adjoint) (*pouvoir donné à Jacques BURRIEZ*)
Joseph ALBORGHETTI (3^{ème} adjoint) (*pouvoir donné à Jacques BURRIEZ*)
Martine DEYGAS-POINARD (*pouvoir donné à Dominique BALAY*)
Philippe GUIRONNET
Dominique BALAY
Jacques BURRIEZ

Secrétaire de séance : Philippe GUIRONNET

=> Vérification du quorum (3 minimum) : 5 personnes + 3 pouvoirs (8 voix délibératives)

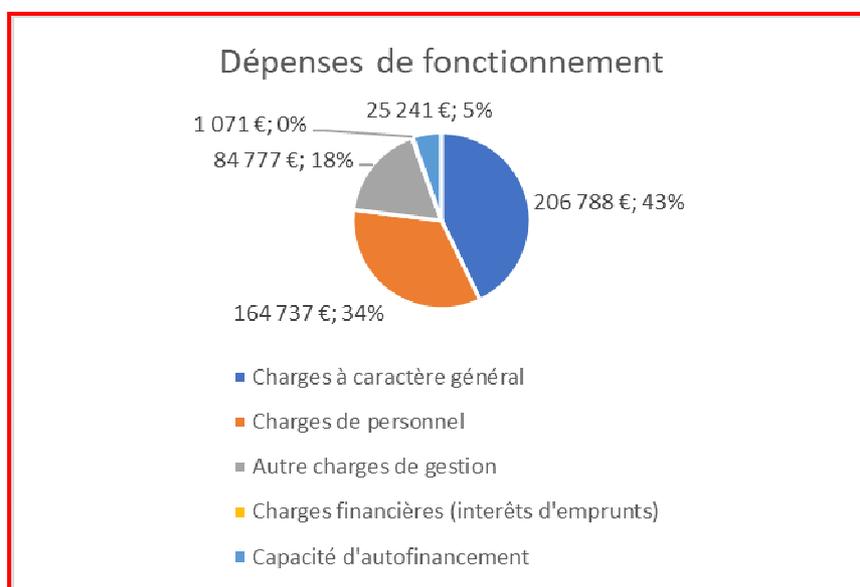
Validation du précédent compte-rendu du Conseil Municipal (celui du 11/01/2020) : pas de remarque.

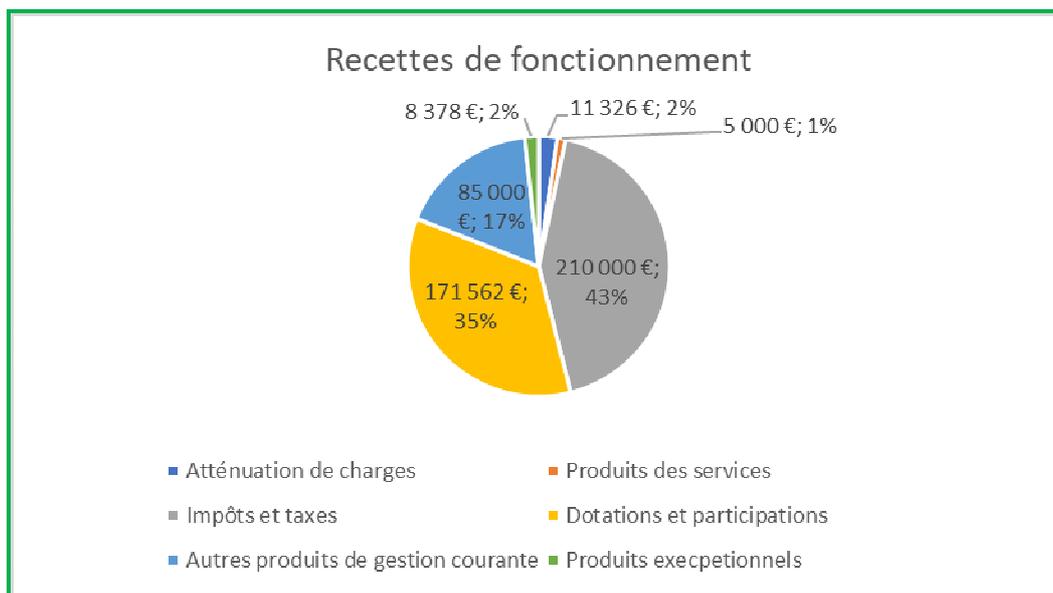
I FINANCES

1.1 Approbation des comptes administratifs et de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le détail (par chapitre) des comptes 2019 a été adressé en format numérique aux conseillers.

Présentation des **DEPENSES** / **RECETTES** de fonctionnement de la commune





Ce qu'il faut retenir sur le budget principal de la commune :

En dépense

- ✓ Pas de dérive particulière sur les charges à caractère générale qui représentent environ 43% des dépenses. Nous sommes dans la moyenne des dix dernières années.
- ✓ Les charges de personnel se sont réduites pour deux raisons : démission d'un employé et arrêt longue durée pour un autre.
- ✓ Dans les autres charges de gestion (18%), il ne faut pas oublier que nous aidons fortement l'école. Il y a eu une augmentation importante de la contribution par enfant et par an à laquelle s'est ajoutée des subventions exceptionnelles. En fait, c'est la mairie qui finance intégralement le contrat de l'assistante maternelle.

En recette

- ✓ Toujours une inconnue sur les futures dotations de l'Etat (liées en partie à notre démographie) et le reversement des impôts (taxe d'habitation)
- ✓ L'importance de nos locations et du camping, en source de revenus, qui permet de compenser les deux agents sur ces postes durant l'été, mais, hélas, sans dégager de marge pour investir.

Pour l'année 2019, un solde positif (en auto-financement) de 102.162,84€, **mais**, qu'il faut rapprocher de la dette à rembourser (voir tableaux ci-après) et tenir compte également que 30.000€ d'emprunt ont été « injectés ».

Pour rappel, les budgets assainissement et eau sont des budgets à part (pour l'instant la loi ne nous autorise pas à fusionner ces deux budgets). Le budget assainissement ne s'équilibrant pas ! C'est donc en pratique les budgets de la commune et de l'eau qui viennent compenser au niveau de la trésorerie.

Ne pas oublier non plus que 20.000€ d'emprunt ont été « injectés » en investissement sur le budget assainissement et 50.000€ sur le budget eau (voir tableaux ci-après).

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020
- Compte-rendu -

Etat de la dette au 1^{er} janvier 2020

Tableau d'amortissement de la dette communale (sur dix ans)

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2019 - 2029	97.561,64€	8.549,40€	106.111,04€

Ce nouvel emprunt de 100.000€ souscrit à l'automne 2019 à été ventilé sur les 3 budgets, à savoir :

- 30.000€ sur le budget de la commune (déficit d'investissement en 2018)
- 20.000€ sur le budget assainissement (travaux d'amélioration de la station d'épuration)
- 50.000€ sur le budget eau (travaux de remise en état de la station de pompage du camping municipal)

Tableau d'amortissement de la dette sur la construction de la station d'épuration

Année	Amortissement	Intérêts	Montant de l'échéance
2020	23.544,67€	13.844,27€	37.388,94€
2021	23.544,67€	12.690,58€	36.232,25€
2022	23.544,67€	11.536,89€	35.081,56€
2023	23.544,67€	10.383,20€	33.927,87€
2024	23.544,67€	9.229,51€	32.774,18€
2025	23.544,67€	8.075,82€	31.620,49€
2026	23.544,67€	6.922,13€	30.466,80€
2027	23.544,67€	5.768,44€	29.313,11€
2028	23.544,67€	4.614,76€	28.159,43€
2029	23.544,67€	3.461,07€	27.005,74€
2030	23.544,67€	2.307,38€	25.852,05€
2031	23.544,70€	1.153,69€	24.698,39€
Totaux	282.536,07€	89.987,74€	372.523,81€

Présentation du Compte Administratif & Gestion Commune 2019

BUDGET COMMUNAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		8.377,50€	40.281,22€		40.281,22€	8.377,50€
Opérations de l'exercice	447.628,90€	549.791,74€	115.031,77€	123.919,63€	562.660,67€	673.711,37€
Totaux	447.628,91€	558.169,24€	155.313,09€	123.919,63€	602.941,79€	673.711,37€
Résultat de clôture		102.162,84€	31.393,46€			70.769,38€

=> Report partiel (**31.393,46€**) de l'excédent de fonctionnement (102.162,84€) au compte **1068** investissements 2020
=> Report du solde (**70.769,38€**) de l'exercice 2019 au compte **002** fonctionnement 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020
- Compte-rendu -

Présentation du Compte Administratif & Gestion Eau 2019

BUDGET EAU

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		158.446,80€		5.775,20€		164.422,00€
Opérations de l'exercice	21.245,07€	49.008,79€	87.892,71€	54.492,00€	109.137,78€	103.500,79€
Totaux	21.245,07€	207.465,59€	87.892,71€	60.267,20€	109.137,78€	267.722,79€
Résultat de clôture		186.210,52€	27.625,51€			158.585,01€

=> Report partiel (**27.625,51€**) de l'excédent de fonctionnement (186.210,52€) au compte **1068** investissements 2020
=> Report du solde (**158.585,01€**) de l'exercice 2019 au compte **002** fonctionnement 2020

Présentation du Compte Administratif Assainissement & Gestion 2019

BUDGET ASSAINISSEMENT

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		643,09€		3.903,24€		4.546,33€
Opérations de l'exercice	40.157,32€	42.579,56€	41.483,47€	20.000,00€	81.640,79€	62.579,56€
Totaux	40.157,32€	43.222,65€	41.483,47€	23.903,24€	81.640,79€	67.125,89€
Résultat de clôture		3.065,33€	17.520,23€		14.514,90€	4.546,33€

Une fois de plus, ce budget est déficitaire malgré un apport d'emprunt de 20.000€. Mais, des travaux d'amélioration ont été réalisés sur la station d'épuration.

=> Report de l'excédent de fonctionnement (3.065,33€) au compte **1068** investissement fonctionnement 2020

Enfin, il est précisé que les comptes de gestion établis par le Trésor Public sont identiques à ceux de la commune.

M. le Maire ne participe pas au vote.

Délibérations relatives aux comptes administratifs (les comptes tenus par la commune)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, le compte administratif 2019 de la commune en fonctionnement et en investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, le compte administratif 2019 de l'eau en fonctionnement et en investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, le compte administratif 2019 de l'assainissement en fonctionnement et en investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020 - Compte-rendu -

Délibérations relatives aux comptes de gestion (les comptes tenus par le Trésor Public – double comptabilité -)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2019 de la commune en fonctionnement et en investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, compte de gestion 2019 de l'eau en fonctionnement et en investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, le compte de gestion 2019 de l'assainissement en fonctionnement et en investissement.

Délibérations relatives aux affectations de résultats 2019 sur 2020

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, l'affectation des résultats 2019 sur le budget commune 2020 en fonctionnement et investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, l'affectation des résultats 2019 sur le budget de l'eau 2020 en fonctionnement et investissement.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 7 Pour (*)

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve, l'affectation des résultats 2019 sur le budget de l'assainissement 2020 en fonctionnement et investissement.

(*) **Le maire ne participant pas au vote**

1.2 Tarifs eau & assainissement 2020

Désignation	Tarifs 2007	Tarifs 2008	Tarifs 2009	Tarifs 2010	Tarifs 2011	Tarifs 2012	Tarifs 2013-19	Tarifs 2020
Consommation d'eau	1,10€/m ³	1,15€/m ³	1,20€/m ³	1,25€/m ³	1,30€/m ³	1,35€/m ³	1,40€/m ³	1,40€/m ³
Location petit compteur	1,35€/m ³	1,40€/m ³	1,45€/m ³	1,50€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³	1,55€/m ³
Location gros compteur	2,05€/m ³	2,10€/m ³	2,15€/m ³	2,20€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³	2,25€/m ³
Redevance assainissement	0,90€/m ³	1,00€/m ³	1,30€/m ³	1,70€/m ³	2,00€/m ³	2,00€/m ³	2,10€/m ³	2,10€/m ³

Compte-tenu de la situation économique, M. le maire propose de maintenir les tarifs.

Remarque :

A ces tarifs, il faut ajouter la location des compteurs d'eau **ET** des taxes imposées par l'Agence de l'Eau (Modernisation des réseaux – lutte contre la pollution – préservation de la ressource en eau)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de maintenir les tarifs eau & assainissement adoptés en 2013.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020
- Compte-rendu -

1.3 Taux des taxes foncières & d'habitation 2020

<i>Désignation</i>	<i>Taux 2007</i>	<i>Taux 2008</i>	<i>Taux 2009</i>	<i>Taux 2010</i>	<i>Taux 2011</i>	<i>Taux 2012</i>	<i>Taux 2013-19</i>	<i>Taux 2020</i>
Taxe d'habitation	7,00%	7,14%	7.28%	7.50%	7,50%	8,00%	8,5%	8,5%
Taxe foncière (bâti)	16,04%	16,36%	16,56%	16,56%	16,89%	16,89%	16,89%	16,89%
Taxe foncière (non bâti)	65,45%	66,72%	68,00%	68,00%	69,36%	69,36%	69,50%	69,50%

Compte-tenu de la situation économique, M. le maire propose de maintenir les taux.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces taux et donc de maintenir les taux des taxes foncières et d'habitation adoptés en 2013.

1.4 Subventions aux associations 2019

Associations	
Nom de l'association	Montant de la subvention
OGEC	(*)
Chasseurs (ACCA)	90€
ADAPEI	80€
Amicale des Sapeurs Pompiers (subvention de fonctionnement)	260€
Club de Football	200€
Bibliothèque	400€
Carrefour des Arts	1.500€
Comité des Fêtes	1.000€
FNACA	90€
Les Monts du Balcon (fonctionnement)	215€
Les Promenades musicales	1.500€
La Lyre Louvetonne	215€
La Prévention Routière	30€
Club des 2 Clochers (subvention de fonctionnement)	215€
ALAUDA	150€
Total des subventions hors :	5.730€

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal valide et décide de reconduire les subventions votées aux associations en 2019 conformément au tableau ci-dessus. Il est rappelé qu'en cours d'année le Conseil municipal pourra toujours voter une subvention exceptionnelle pour une association si celle-ci en faisait la demande et qu'elle était justifiée.

(*) Cas particulier de l'école (OGEC)

M. le Maire fait la lecture d'un courrier du Président de l'OGEC où il est demandé à nouveau de soutenir le contrat de l'assistante maternelle (ATSM). M. le Maire dit que nous ne pouvons pas indéfiniment recourir à des subventions dont le caractère ne sera plus alors considéré comme « exceptionnel » par le Trésor Public. Il rappelle également que nous versons 700€/an/enfant. Nous fournissons également un agent pour l'accompagnement des enfants à la cantine.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020

- Compte-rendu -

Après débat, compte tenu de la volonté du Conseil municipal de continuer à soutenir l'école et d'autre part du contexte économique actuel et pour enfin ne pas pénaliser la prochaine équipe municipale de voter à nouveau une subvention exceptionnelle de 16.000€ en quatre échéances trimestrielles.

JB : L'école devrait faire un effort sur les manifestations afin de faire rentrer de l'argent. Elle devrait également demander des subventions à l'Etat.

Le Maire : Ce type de contrat ne bénéficie plus d'aucune aide de la part de l'Etat.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 16.000€ en quatre échéances trimestrielles à l'OGEC afin de permettre à l'école de conserver son assistante maternelle.

1.5 Sollicitation de l'aide au déneigement

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Le Conseil Municipal sollicite l'aide au déneigement du Département de l'Ardèche pour l'hiver 2019-2020.

II DECISIONS URGENTES

2.1 Renouvellement du contrat en CDD de la secrétaire de mairie

- ✓ La secrétaire a été embauchée en 2018 du 8 février au 8 mai (donc un premier CDD de trois mois)
- ✓ Un deuxième CDD de deux ans arrivant à expiration le 8 mai prochain à ensuite été conclu
- ✓ M. le Maire propose de renouveler pour 3 ans ce contrat toujours en CDD (6 ans maxi après ce sera un CDI)

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal pleinement satisfait du travail de la secrétaire de mairie approuve la reconduction de son contrat en CDD pour une durée de trois ans.

2.2 Choix du maître d'œuvre pour les travaux concernant la Basilique

Il s'agit simplement d'approuver le choix du maître d'œuvre (l'architecte) qui lancera une consultation qui nous permettra de connaître le coût exact des travaux qui sont aujourd'hui évalués à 250.000€HT.

A ce stade aucun engagement sur les travaux n'a été pris.

Le seul engagement pris par la commune avec le sanctuaire est l'avance de fond et le paiement de la TVA. Sachant que le sanctuaire s'est engagé par écrit à payer le montant hors taxes de la maîtrise d'œuvre. Nous avons dû relancer par deux fois ce marché faute de candidats intéressés.

Par ailleurs, d'autres travaux de réparations « urgents » ont été demandés par le sanctuaire (le plancher notamment) pour la basilique. Présentation aux conseillers de 2 devis. L'un pour le plancher de **3.787, 83€** de l'entreprise BESSET et l'autre de l'entreprise MAZET pour de la peinture antirouille du côté des clochers pour un montant de **11.190€HT**.

Enfin, le recteur de la paroisse demande un accord de principe pour l'installation d'un carillon dans l'un des deux clochers de la basilique. Le financement sera entièrement assuré par la paroisse.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020 - Compte-rendu -

Questions de JB :

- Le 8,1% de rémunération de l'architecte est-il conforme au prix du marché ? Oui répond le Maire
- Les prix sont-ils fermes et définitifs ? Oui, mais, mais des avenants sont toujours possibles répond le Maire.
- Pour l'autre devis (entreprise MAZET), les travaux ont-ils été réalisés ? Pourrions-nous avoir des précisions sur ces travaux ? Il faut demander au Recteur de la paroisse répond le Maire

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le choix du maître d'œuvre pour les futurs travaux de rénovation de la basilique et charge M. le Maire de signer le marché avec l'architecte.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le devis pour la rénovation du plancher de la basilique.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal donne son accord de principe, en tant que propriétaire des lieux, pour l'installation dans l'un des deux clochers d'un carillon étant entendu que c'est le sanctuaire sur ses propres fonds qui supportera intégralement le coût de l'acquisition du carillon et son installation.

2.3 Validation du plan d'adressage communal

Un tableau avec le nom des voies existantes ou nouvelles a été remis aux conseillers en amont de ce Conseil. M. le Maire demande si les conseillers ont des remarques ou des modifications à faire par rapport à ces noms.

Il rappelle que la mise à jour de la BAN (Base d'Adresses Nationale) permettra aux services de secours, aux livreurs et à la Poste de pouvoir localiser précisément les habitations. Enfin, cet adressage est indispensable au déploiement de la fibre optique.

Accord des conseillers. Mais, un délai supplémentaire avant publication officielle en juin, est donné aux conseillers pour plus amples vérifications. M. le Maire procédera également a une ultime vérification avec la Poste.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve le nouveau plan d'adressage communal suivant la liste présentée qui sera annexée à la délibération.

2.4 Validation du prix de vente des gîtes route d'Annonay

Ces gîtes sont vétustes, très peu occupés et nécessiteraient des investissements considérables en terme de rénovation et nous sommes tout juste à l'équilibre sur leur coût de fonctionnement.

Pour l'année 2019, les dépenses se sont élevées à 4.360€ et les recettes à 4.875€ sachant que dans ces recettes, il y a 1.400€ versés par Séverine MOULIN de l'Office de tourisme que nous hébergeons provisoirement.

Pour la vente, nous sommes dans les prix du marché. Il y a eu une longue négociation qui a pris des mois. Les acheteurs ont accepté d'attendre jusqu'à ce jour mais n'attendent pas plus longtemps. Le Conseil municipal actuel était d'accord pour cette vente. Il avait même été reproché au maire de ne pas avoir fait suffisamment de publicité sur cette vente.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020
- Compte-rendu -

Si le Conseil municipal actuel refuse cette vente, ce n'est hélas pas demain que nous retrouverons des acquéreurs et nous allons continuer de payer un entretien sans pouvoir investir et donc les bâtiments continueront alors de se dégrader.

Délibération : 0 Abstention(s) 0 Contre(s) 8 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : le Conseil Municipal approuve la vente au prix de 55.000€ (dont les frais d'honoraires de 4.400€). De plus, il demande que la recette de cette vente soit intégralement reportée sur le budget communal 2020 au compte investissement.

2.5 Organisation de la saison estivale au camping municipal avec un saisonnier

M. le Maire dit qu'il a reconduit le même dispositif de l'année précédente qui a très bien fonctionné. A savoir le recours à un contrat saisonnier. Il précise qu'il a embauché une personne en CDD (du 15 avril au 30 septembre 2019) de manière à suppléer le régisseur du camping qui est en ALD. Quant à la réouverture du camping, elle ne pourra se faire qu'une fois la date de déconfinement connue pour les hébergements touristiques

JB demande que tout soit mis en œuvre en attendant pour exécuter les travaux urgents et nécessaires au camping. Il propose un travail collectif participatif par les villageois (après le déconfinement) afin d'atteindre cet objectif.

M. le Maire lui demande la liste des travaux qu'il juge urgent de réaliser au camping municipal.

2.6 Passage en Agence Postale Communale

M. le Maire rappelle que c'est la 5^{ème} fois en douze ans qu'il propose au Conseil de passer le bureau de Poste en Agence Postale Communale (voir le CM de janvier 2020).

Le point de vue du Maire (citation) :

Il me semble, sauf erreur de ma part, que l'ensemble des trois listes de candidats aux élections municipales, dont vous faite partie, était d'accord pour ce passage.

Oui, il y a urgence car le bureau de Poste de Lalouesc risque d'être fermé pour longtemps. Dans une situation normale, il aurait de toute manière été fermé un mois cet été. Nous sommes devenus une variable d'ajustement pour la Poste. Je me suis rendu plusieurs fois à St Bonnet-le-Froid qui possède une agence postale communale qui fonctionne en synergie avec la mairie et j'ai pu y effectuer des opérations courantes.

Cette évolution est défendue par une majorité des habitants (une pétition avait été faite par une majorité de villageois pour ce passage).

Retarder toujours et encore cette décision, pleine de bon sens, n'irait pas dans le sens d'une bonne reprise économique pour le village et serait une fois de plus contre l'avis majoritaire des habitants.

Enfin, je rappelle mon idée de réorganiser le pôle mairie afin d'inclure dans l'actuel bureau de poste l'Office de Tourisme communautaire du Val d'Ay. L'agence Postale Communale étant mise en lieu et place de la Bibliothèque. Quant à l'arrière de la Poste actuelle, il serait utilisé pour la bibliothèque avec l'ajout d'un local hivernal pour les employés communaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020
- Compte-rendu -

Débat :

JB : Je n'ai jamais été favorable au passage en Agence Postale Communale (APC), mais, si c'est la volonté des villageois.

PG : J'ai toujours été opposé, et je le reste, au passage en APC car cela va venir alourdir le budget de fonctionnement de la commune Au fait, pourquoi ne pas mettre un relais de poste dans un commerce ?

Le Maire : Il n'y a pas le même niveau de services avec un relais postal qu'avec une APC.

JB : D'accord pour le passage en APC, mais assorti d'une condition : ne pas engager de travaux sur le pôle mairie tant que l'on ne connaîtra pas le coût ni les subventions possibles Il faut laisser la prochaine équipe municipale décider. Autre condition : Le Conseil doit pouvoir décider de la personne qui sera embauchée.

Le Maire rappelle qu'il avait songé à un agent communal déjà titulaire ce qui éviterait une nouvelle embauche.

DB : Cette personne est déjà affectée au camping municipal en été.

Délibération : 0 Abstention(s) 2 Contre(s) 6 Pour

RESULTAT DE LA DELIBERATION : Après débat, le Conseil municipal approuve le passage en Agence Postale Communale. Il autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat avec la Poste. Il demande à participer au choix du recrutement. Il n'autorise pas M. le Maire à lancer des travaux d'aménagement sur le pôle mairie.

III QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire sur l'organisation de la solidarité du village durant la pandémie :

Cette solidarité s'est mise en place spontanément et naturellement dès les premiers jours de confinement. De son côté la mairie a dressé la liste des personnes seules ou fragiles. Nous avons vérifié au cas par cas que toutes ces personnes étaient bien prises en charge par un voisin, le médecin, les infirmiers, la pharmacie, l'ADMR ou un membre de leur famille.

Par ailleurs, avant le discours de notre Président, j'avais déjà anticipé l'achat de masques alternatifs en tissu lavable en vue du déconfinement progressif qui se profilait. La Communauté de Communes du Val d'Ay a fait de même en commandant des masques auprès de l'entreprise CHAMATEX (livraison prévue fin mai). Pour notre commune, c'est un artisan du village qui est chargé de ce travail. Dans tous les cas, il est prévu un masque (gratuit) par habitant mais la distribution ne pourra pas se faire avant de connaître les décisions gouvernementales.

Quant aux mesures de soutien à l'économie sont principalement du ressort de l'État. **Mais, il est essentiel que tous les louvetous soutiennent les commerces locaux en y faisant leurs achats.**

Enfin, localement, nous pourrions intervenir à la marge, comme par exemple ne pas augmenter les impôts ce que nous venons de décider. Je propose également que nous ne percevions pas de droit de place cette année (mesure excessivement symbolique)

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 avril 2020 - Compte-rendu -

Points divers :

- ✓ La station de pompage en eau potable située au camping est opérationnelle. Il reste des travaux de finition qui devraient s'achever à la fin du mois d'avril. Ils ont été retardés à cause de la nécessaire réorganisation des entreprises face à la pandémie.
- ✓ Même chose pour la station d'épuration où il reste principalement à réparer le dégraisseur. La bonne nouvelle est que le système de filtration d'eau industrielle fonctionne depuis l'automne et donc que le procédé de traitement est enfin indépendant du réseau d'eau potable. Un début d'intervention est programmé pour le 27 avril (suivant une procédure spécifique liée à la pandémie).
- ✓ M. le Maire qui s'inquiète de la sécheresse demande si l'on doit fleurir. Oui, lui répondent les conseillers.
- ✓ Pour le feu d'artifice, on peut reporter, mais pas au-delà du 31 décembre 2020.
- ✓ M. le Maire souligne que pour l'instant il a suspendu les marchés le jeudi. JB regrette cette décision. Le Maire lui défend les commerces du village. JB lui répond que tout le monde a le droit de choisir son commerce.
- ✓ M. le Maire informe qu'il va demander des devis à différentes entreprises pour le débroussaillage.
- ✓ Des travaux de raccordement de la Vie Tara aux réseaux EU et EP devraient avoir lieu prochainement (devis en cours) suite à la mise en demeure qu'il leur a adressée. M. le Maire pense que la commune devrait en profiter pour anticiper un futur raccordement pour la zone prévue pour des gîtes au lieu-dit la Pinatelle.
- ✓ M. le Maire informe d'un courrier de Mme Edith ARCHER qui demande à entretenir la Fontaine St Régis. Oui, répondent les conseillers, mais sous contrôle de la commune (il faut encadrer ce travail et lui demander ce qu'elle compte faire exactement). M. le Maire rappelle que ce lieu est propriété de la commune comme la basilique mais que c'est un lieu sacré.
- ✓ Demande de l'AVEL pour la pose d'un panneau d'affichage général à toutes les associations et à la commune devant la mairie.
- ✓ Enfin, M. Le Maire informe les conseillers du départ des Pères jésuites Pierre IRATSOQUY et André GILARDI prévue à la fin du mois de septembre 2020. Ils seront remplacés par deux « jeunes » jésuites ...

Autres questions :

JB : demande à obtenir une copie du devis de démolition de l'ancien Hôtel Beau Séjour ainsi que les devis établis pour la réfection du mur du cimetière. Ne peut-on pas profiter du confinement pour faire établir d'autre devis pour la démolition de l'ancien hôtel Beau Séjour ? M. le Maire lui répond qu'il faudrait lancer un marché public de démolition car les entreprises qui établiraient des devis ne pourraient plus être consultées ensuite.

DB : demande si le Comité des Fêtes peut décorer le square devant la Place du Lac. M. le Maire n'a pas d'objection à ce sujet.

PG : demande où l'on en est avec la téléphonie mobile. M. le Maire lui répond que SFR devait venir le jour de la mise en confinement faire des mesures radioélectriques sur site et que tout a été annulé. Il n'a pas de nouvelles depuis.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 12h25)